

Introduction :

le libertarisme de gauche en débat

VINCENT BOURDEAU/ROBERTO MERRILL

Que la *Théorie de la justice* de John Rawls (1971), aux débuts des années soixante-dix, ait renouvelé non seulement la manière de faire de la philosophie politique, mais aussi donné un nouveau contenu à toute réflexion en ce domaine, est un point qui semble communément accepté. Robert Nozick fut l'un des premiers à en faire le constat dans *Anarchie, État et Utopie* (1974), signalant qu'il était impossible, après *Théorie de la justice*, de se placer hors du cadre rawlsien où se combinent liberté individuelle et égalité sociale, à partir d'un contrat social revisité. Chez Rawls, en effet, une conception rationnelle de la coopération sociale permet de justifier les transferts de richesse à l'intérieur d'une communauté politique et, du même coup, certaines formes de solidarité. Ainsi les individus ne sont-ils pas pleinement propriétaires d'eux-mêmes, mais seulement dans des limites imposées par la coopération sociale, limites que tout individu, placé dans certaines conditions idéales de négociation (le voile d'ignorance), est amené non seulement à accepter, mais à désirer.

Toutefois, dire que toute réflexion en philosophie politique, après la *Théorie de la justice*, doit partir du cadre rawlsien, ne veut pas dire l'accepter. Nozick entend ainsi montrer que le libéralisme égalitaire contrevient aux principes fondamentaux du libéralisme : principes selon lesquels la liberté repose sur le pouvoir de se gouverner soi-même, sans être obligé à ou empêché d'agir. Ce libéralisme centré sur la figure de l'individu, de ses talents et de sa responsabilité, et sur les bénéfices légitimes que les individus en retirent, reçoit le nom de « libertarisme ». Comme le note Gerald Cohen, le « libertarisme » défend un « certain type » de liberté, « dont la forme est délimitée par la thèse de la pro-

priété de soi» (Cohen, 1995 : 67). Dans l'option libertarienne, il n'est bien évidemment pas exclu que des formes de solidarité puissent exister, ni non plus que des transferts de richesses se produisent, mais cette solidarité ou ces transferts devront s'accomplir sur la base d'accords volontaires interindividuels, de dons, d'échanges, etc., qui n'engagent pas et ne concernent donc pas la communauté prise dans son ensemble. Le contrat social est ainsi rejeté comme illusion au profit d'une société fonctionnant aux contrats individuels.

Reste que si, dans la perspective libertarienne, les rapports des individus entre eux s'affranchissent de toute exigence de «coopération sociale», il n'en demeure pas moins que ces individus entretiennent des rapports conflictuels à l'égard de ce qui rend possible leurs activités, c'est-à-dire à l'égard des ressources naturelles, qui sont des ressources de l'action. Comment justifier l'appropriation des ressources naturelles à l'intérieur de l'option libertarienne ? Cette question, centrale pour le libertarisme, est à l'origine de la scission entre libertariens dits «de droite» et libertariens dits «de gauche». Les uns et les autres proposent en effet une interprétation contradictoire de la thèse lockéenne selon laquelle il est possible de s'approprier des terres (ou des ressources naturelles) non possédées à la seule condition de laisser à autrui autant de ressources (et d'aussi bonne qualité) que l'on s'approprie. L'article de Peter Vallentyne, dans ce numéro, «Left-Libertarianism as a Promising Form of Liberal Egalitarianism», permet de saisir la spécificité du libertarisme de gauche. Pour résumer, on peut dire que le libertarisme de droite considère que la distribution des propriétés étant déjà jouée, seule la question des transferts et de leur légitimité est désormais en jeu (thèse de l'habilitation chez Nozick). Au contraire, les libertariens de gauche affirment qu'une redistribution du revenu ou des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources naturelles est un réquisit nécessaire pour en légitimer l'usage individuel et la possession exclusive. Ce réquisit permet ainsi d'aménager des formes d'égalité au sein d'une société d'individus sans heurter les principes libertariens de la propriété de soi. Cet alliage particulier de la liberté et de l'égalité est aujourd'hui explicitement revendiqué par des auteurs comme Hillel Steiner (1994), Peter Vallentyne (1999) et, plus récemment, Michael Otsuka (2003), lequel n'hésite pas à écrire que «le conflit entre la propriété de soi libertarienne et l'égalité est une illusion complète» (Otsuka, 2003 : 11). Soucieux de préserver la propriété de soi (qui définit la propriété qu'un individu a sur son corps, sur son esprit et sur les produits de ces derniers par l'intermédiaire du travail), les libertariens de gauche situent dans un droit égal d'accès aux ressources naturelles le moyen

qui permet à chacun de disposer d'un « capital » sans avoir à interférer dans la sphère privée d'autres individus, contrairement à l'impôt ou les formes de transferts de richesse classiquement tolérés par les libéraux égalitaires au nom d'une solidarité sociale que les libertariens de gauche jugent difficile à justifier rationnellement.

Le libertarisme de gauche offrirait ainsi l'avantage : (1) de ne pas s'appuyer sur des présupposés lourds en termes de coopération sociale (contre Rawls et avec Nozick) tout en (2) rejetant l'idée que tout projet égalitariste est contradictoire avec la liberté des individus (avec Rawls et contre Nozick). Pour le dire autrement, le libertarisme de gauche serait à la fois profondément hostile au fait qu'un individu puisse voir ses choix et ses actions subir une interférence (qu'elle émane d'un individu ou de l'État) et profondément attaché à des formes d'égalisation des conditions matérielles des individus. Sur ces deux fronts, le libertarisme de gauche rencontre un nombre important de critiques et se voit enrôlé dans un certain nombre de débats.

Le but du présent dossier de publication est d'aborder ces deux aspects en interrogeant en particulier la question de l'égalitarisme distributif, qui implique des thèses fortes sur le statut des ressources naturelles, et celle de la liberté libertarienne, qui suppose un anti-paternalisme moral.

Sur la question de l'égalitarisme distributif, l'article de Vincent Bourdeau, « Propriété de soi, égal accès aux ressources et inclusion » cherche à montrer que le moyen envisagé par les libertariens de gauche pour rendre effectif l'idéal d'un égal accès aux ressources, le système de la compensation, se révèle contradictoire avec l'idéal de la liberté libertarienne comme propriété de soi qui ne nécessite pas seulement de bénéficier du produit des ressources mais de pouvoir contrôler leur usage.

Sur ce même thème, l'article de Steven Lecce, « Why Surfers should Starve : Libertarianism, neutrality, and the unconditional basic income », parvient à des conclusions similaires mais en empruntant une autre voie de démonstration. Lecce montre en effet que la justification d'une allocation « inconditionnelle » ne saurait être compatible avec une définition forte de la liberté libertarienne, car une certaine forme de réciprocité ou de coopération sociale est nécessaire pour justifier un tel revenu inconditionnel, sans pour autant qu'on puisse imputer de cette condition que l'État serait alors contraint d'abandonner une position de neutralité (puisque'il faudrait qu'il promeuve cet idéal de coopération). Lecce explique en effet à quelle condition l'obligation de coopération n'est pas pour autant une renonciation à la neutralité de l'État.

Concernant le thème de la liberté libertarienne, et en particulier la question de l'anti-paternalisme, les trois articles prennent position.

Bernard Baertschi, dans «Dignité, propriété de soi et libertarisme de gauche», examine le thème de la dignité de la personne. Alors même que les libertariens de gauche, comme les libertariens de droite, font appel centralement au vocabulaire des droits, ils se réfèrent rarement au concept de dignité qui, dans les sociétés libérales, accompagne ce vocabulaire. Bernard Baertschi soutient qu'il est possible d'aménager dans les arguments libertariens de gauche une place pour une telle référence, ce qui changerait la nature de certains débats auxquels ils sont confrontés, comme par exemple celui sur l'esclavage volontaire.

Ruwen Ogien, dans «Le minimalisme, le libertarisme et la liberté de se nuire à soi-même», prend en quelque sorte le contre-pied d'une telle position, cherchant à défendre la liberté normative de se nuire à soi-même, bien que sous un registre dit «minimaliste» plutôt que «libertarien», minimalisme qui nous interdit de causer des torts aux autres mais pas à nous-mêmes.

Enfin, Roberto Merrill, dans «Les libertariens de gauche : de doux paternalistes?», défend l'idée que le libertarisme de gauche est une théorie politique qui peut être considérée paternaliste, en distinguant trois variantes paternalistes.

Ce dossier est en bonne partie le descendant lointain d'une journée d'études qui avait été organisée par Vincent Bourdeau et Roberto Merrill, dans le cadre d'un séjour de recherches au *Centre de Recherches en Ethique de l'Université de Montréal*. Cette journée d'études était consacrée aux travaux de Peter Vallentyne, qui nous avait fait le plaisir de venir discuter avec un certain nombre de chercheurs venus de tous horizons. Qu'il en soit ici remercié, tout comme Daniel Weinstock, directeur du *CRÉUM*, à l'enthousiasme si communicatif.

Bibliographie

- COHEN, Gerald A. (1995), *Self-Ownership, Freedom, and Equality*, Cambridge, Cambridge University Press.
- NOZICK, Robert (1974), *Anarchy, State, and Utopia*, New York, Basic Books.
- OTSUKA, Michael (2003), *Libertarianism without Inequality*, Oxford, Clarendon Press.
- RAWLS, John (1971), *A Theory of Justice*, Cambridge, MA: Harvard University Press.
- STEINER, Hillel (1994), *An Essay on Rights*, Cambridge, MA: Blackwell Publishing.
- VALLENTYNE, Peter (1999), «Le libertarisme de gauche et la justice», *Revue économique*, 4, pp. 859-878.